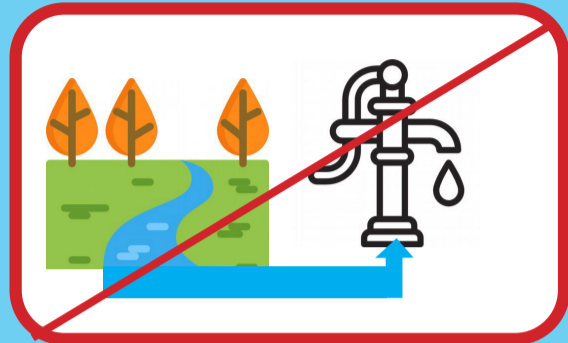


Mesures de restriction à respecter dès à présent

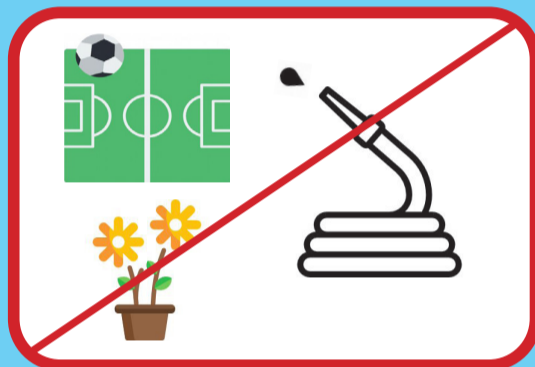
Période de sécheresse et de pénurie d'eau
Degré 2 - Assouplissement du 13.09.22



Interdiction des prélèvements domestiques dans les cours d'eau



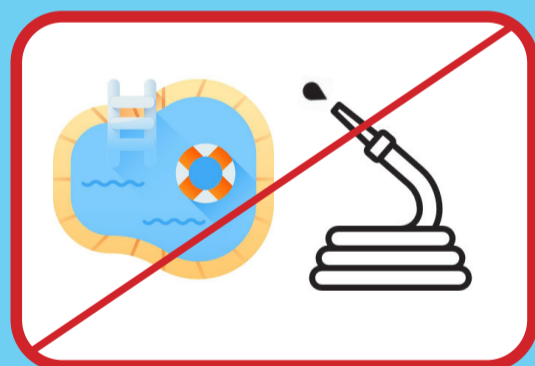
Interdiction de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



INTERDICTION d'arroser **À L'EAU POTABLE** les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs. **Arrosage autorisé à l'eau d'irrigation** de 18h à 9h du matin dans la limite disponible, y compris pour les surfaces agricoles et viticoles



Interdiction de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



Interdiction de remplir les piscines (hors première mise en eau après construction). **Interdiction** de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h



Interdiction de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses laveuses automatiques) et de laver les terrasses et les façades

Retrouvez toutes les informations importantes et éventuelles nouveautés sur le site www.noble-contree.ch, sous la rubrique «Actualités».

Administration communale de Noble-Contrée
Av. St-François 6
3968 Veyras

027 564 63 00 - administration@noble-contree.ch



**Noble —
Contrée**
COMMUNE